

Transactions intragroupe : sécuriser et défendre leur traitement fiscal

Définir le prix de marché des flux "interco" de marchandises, de services, d'immobilisations ou de financements

PUBLIC

Responsables de la fiscalité groupe – Fiscalistes – Directeurs financiers et comptables – Contrôleurs de gestion – Experts-comptables – Avocats – Commissaires aux comptes

PRÉ-REQUIS

Avoir des connaissances et de la pratique de la fiscalité d'entreprise

NIVEAU D'EXPERTISE

Expertise

LES POINTS FORTS

Nombreux exemples concrets tirés de l'expérience professionnelle de l'intervenant

Échanges et débats entre les participants et l'intervenant, avocat fiscaliste

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos

Code
1277

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1 478 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Analyser le traitement fiscal des « intercos » dans le cadre d'un groupe, intégré fiscalement ou non, avec ou sans filiales étrangères
- Examiner les différents moyens de financement ou de renflouement d'une filiale
- Débattre des conséquences des dernières solutions jurisprudentielles et des récents textes législatifs

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès.

Déterminer le prix des transactions courantes intragroupe (ventes, prestations de services)

- La notion de prix de marché
- La détermination du prix de revient : comment ventiler un coût
- La marge : doit-on ou non en facturer ? Comment la déterminer ?
- La preuve du caractère normal ou anormal de la transaction
- Le recours à des structures dédiées
- L'impact de l'existence d'un groupe intégré sur les transactions courantes
- Les règles applicables aux dispositifs hybrides
- Le cas des transactions courantes avec des filiales étrangères
- Partage d'expériences : quelles sont les difficultés pratiques rencontrées ?

Définir la redevance « groupe »

- Comment la calculer ? Qu'y inclure ?
- Son articulation avec d'autres facturations de services

Surveiller les opérations intragroupe portant sur des immobilisations et sur des titres

- Le principe de cession des immobilisations à la valeur vénale
- L'identification d'un transfert d'actif

compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Les conséquences d'une vente à prix majoré ou minoré
- La question des apports à prix majoré ou minoré
- Les problèmes de parité en cas de restructuration
- La preuve du caractère normal du prix de cession
- Les éléments de complexité liés à la cession de titres de sociétés translucides
- Illustration : quelques chefs de redressement courants dans le cadre des contrôles fiscaux

Sécuriser les opérations de financement intragroupe

- La détermination du taux d'intérêt
- Le régime des cautions
- Les contraintes liées aux différents dispositifs restrictifs de déductibilité des charges financières

Identifier les conséquences fiscales des opérations de renflouement d'une société du groupe, intégrée ou non

- Le recours aux abandons de créances et subventions (directes et indirectes) et le traitement des clauses de retour à meilleure fortune
- Le traitement des renonciations à recettes
- La recapitalisation
- Le coup d'accordéon et la qualification de la plus ou moins-value
- Le traitement fiscal des provisions et dépréciations (sur titres, sur créances, pour risques)
- Brainstorming : une provision pour dépréciation de créances peut-elle être non déductible par assimilation à un abandon de créance à caractère financier ?

Examiner les flux financiers liés aux conventions d'intégration fiscale

- La répartition de l'impôt dans le groupe : les solutions en présence
- L'indemnisation d'une filiale déficitaire en cas de sortie du groupe
- La répartition des suppléments d'impôts générés par le groupe
- Partage d'expériences : quelles sont les pratiques retenues dans les groupes ?

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... —————

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 11 Sep. 2026 – Session Garantie
- 6 Nov. 2026

A DISTANCE

- 11 Sep. 2026 – Session Garantie
- 6 Nov. 2026

